

M. Tomlinson:

D. Nous irons encore un peu plus loin. Prétendez-vous me dire qu'il me faut demander à un membre du jury d'examen de la Commission de se rendre à Port Elgin pour choisir un concierge rétribué \$60 et qui n'a pas la moindre chance d'avancement? Si possible, il doit être ancien combattant; je crois que cette qualité requise doit subsister. Mais ces petits emplois sont dispendieux. Je suis prêt à accepter ma responsabilité de député au sujet de ceux-ci. Il me faut l'accepter déjà plus ou moins. Je n'ai guère de latitude à ce sujet, ces emplois étant censés relever du service civil. Mais la Commission autorise actuellement certaines nominations très éloignées d'Ottawa, rétribuées moins de \$600, et cependant, vous me dites que parce que j'habite près d'Ottawa, je ne peux effectuer ces nominations?—R. Non, nous n'autorisons pas ces nominations. La Commission ne dit pas du tout, monsieur Tomlinson, que vous ne pouvez les effectuer. Je crois que la plupart des députés peuvent faire toutes sortes de nominations, si on le leur permet. Mais vous pourriez être très content, si vous aviez trois ou quatre de vos partisans zélés dans votre comté réclamant vigoureusement ces emplois, que l'examinateur de la Commission du service civil s'y rendît afin d'effectuer la nomination.

M. GLEN: Je le crois.

M. TOMLINSON: Non.

Le TÉMOIN: Peut-être.

M. MULOCK: Lorsque tous les emplois sont attribués, le député n'en est pas moins blâmé.

M. O'NEILL: Le député est blâmé malgré tout.

M. MULOCK: Les gens disent que si un député n'est pas assez influent pour attribuer un petit emploi, il devrait démissionner.

M. DEACHMAN: Lisez la loi.

M. Glen:

D. M. Tomlinson a demandé si la Commission s'attirerait bien des ennuis en remplissant certaines des positions inférieures qu'il a nommées, rétribuées \$600. Combien faudrait-il d'argent selon vous pour que votre personnel fût accru de façon à attribuer ces emplois dans le Canada entier?—R. Il va falloir que je fasse une estimation à peu près.

D. Il faudra que ce soit une estimation.—R. Je ne crois pas que cela serait très dispendieux avec notre personnel actuel. Cela pourrait nous coûter,—que dirai-je,—je suppose qu'il nous faudrait deux fonctionnaires ambulants.

Le président:

D. Oui, et vous ne pourriez avoir la haute main sur les dépenses de voyage.—R. Oui, il faudrait en tenir compte.

M. Glen:

D. A combien s'élèverait votre estimation en milliers de dollars?—R. Je n'ai pas pensé du tout à cette estimation.

D. Je l'admets.—R. Je crois inutile de l'énoncer.

Le président:

D. Je vous dirai franchement, monsieur Stitt, que si vous ne pouvez faire le calcul, dites-le.—R. Je ne le puis.

D. Et vous n'aurez rien à vous reprocher.—R. Je ne le puis.

M. Glen:

D. Je vous préviens que pour ce qui est du Comité, le point qui nous occupe sera l'objet de discussions acerbes. Maintenant qu'il est soulevé, je veux con-

[M. J. H. Stitt.]